



**LA SEYNE
SUR MER**

Pôle Technique et Cadre de Vie
Service Infrastructures
Tél. : 04.94.06.94.47
Fax : 04.94.06.93.6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de La Seyne-sur-Mer

La Seyne-sur-Mer, le 11 avril 2017

Madame la Présidente CIL DE
BALAGUIER-MANTEAU-EGUILLETTE
170, chemin de l'Aiguillette
83500 LA SEYNE SUR MER

Affaire suivie par Lionel MORA
Nos Réf. : 17/13871/SI-409.17/LM/AD
Vos Réf. : Votre courrier du 22 mars 2017

Objet : Dangerosité de la circulation des voitures
à la sortie du parking relais de TAMARIS

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier du 22 mars 2017 relatif à la circulation autour du parking relais de TAMARIS, actuellement en cours de construction.

Au cours des études préliminaires, nous avons privilégié la mise en place d'un sens unique montant, et ce, pour les raisons suivantes :

- Le fait que cette voie soit en sens unique, donc avec une largeur réduite, devrait permettre aux véhicules de rouler moins vite.
- La sortie sur la corniche est bien plus dangereuse que sur l'avenue Auguste PLANE, du fait du nombre et de la vitesse des usagers de cette voie.
- Le parking ne servira que de parking relais. De ce fait, il ne sera utilisé que par les usagers des transports en commun. La circulation ne sera pas continue mais plutôt par passage.
- Si nous constatons des problèmes de sécurité, à notre avis peu probables, au niveau du carrefour avec l'avenue Thierry, nous prendrons des mesures adéquates.

Bien entendu, une fois ce parking mis en service, nous resterons attentifs à vos remarques possibles ainsi qu'à tous les problèmes de sécurité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le Maire
l'Adjoint délégué aux travaux

Claude ASTORE



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
HÔTEL DE VILLE - 20, quai Saturnin Fabre - CS 60226 - 83507 La Seyne-sur-Mer Cédex